

## LA 3<sup>ÈME</sup> PREPA METIERS

La classe de 3<sup>ème</sup> « prépa métiers », s'adresse tout particulièrement à des **élèves volontaires** qui souhaitent **découvrir puis explorer plusieurs métiers** pour construire leur projet d'orientation vers la voie professionnelle ou par l'apprentissage.

### *Le Cadre Général*

La classe de 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers est créée dans le cadre de la loi 2018-771 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel »

#### Textes de référence :

- [décret n° 2019-176 du 7-3-2019 relatif à la classe de troisième dite "prépa-métiers" ;](#)
- [arrêté du 10 avril 2019 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de troisième dites "prépa-métiers"](#)

*Proposée en dernière année de collège, cette classe vise à préparer l'orientation des élèves, en particulier vers la voie professionnelle et l'apprentissage, et leur permet de poursuivre l'acquisition du socle commun. (...)*

*Elle permet « de renforcer la découverte des métiers, notamment par des stages en milieu professionnel, et prépare à l'apprentissage ».*

### *Les Horaires*

<b>Horaires applicables aux élèves en classe de 3<sup>ème</sup> "prépa-métiers"</b>	
<b>Enseignements</b>	<b>Horaires hebdo</b>
Français	5 heures dont 1 heure de consolidation
Mathématiques	4 heures 30 dont 1 heure de consolidation
Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique	3 heures
Langues vivantes (LV1 et LV2)	5 heures 30
Enseignements artistiques	1 heure
Enseignement de sciences et technologie	3 heures
Éducation physique et sportive	3 heures
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	5 heures (180 heures annualisées)
<b>Total (*)</b>	<b>30 heures</b>

(\*) S'y ajoutent : au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau ; à titre indicatif un accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles ; 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion

---

## *L'Admission en 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers*

---

L'admission dans la classe de 3e "Prépa Métiers" est formulée par l'élève et ses représentants légaux via **un dossier à compléter**. Cette demande est présentée au chef d'établissement d'origine qui émet un avis après consultation de l'équipe éducative. **Une commission départementale examine les candidatures** des élèves sur la base du dossier ainsi constitué. **2 vœux sont possibles**.

---

### *Les Critères pris en compte*

---

- Le niveau de maîtrise des composantes du socle commun de compétences ;
- Les évaluations de l'année en cours (Trimestres 1 et 2) ;
- La motivation de l'élève à suivre cette classe ;
- L'avis du chef d'établissement ;
- L'avis du psychologue de l'Éducation Nationale, qui complète le dossier sur le plan qualitatif, notamment sur le parcours scolaire de l'élève, l'adhésion de la famille au projet, les poursuites d'études envisagées, l'intérêt pour la voie professionnelle...

---

### *Le Calendrier*

---

- **Fin avril-début mai** : retour au collège des dossiers remplis.
- **Fin mai** : communication des résultats de l'affectation

---

### *Les Lieux de formation*

---

A titre indicatif, l'offre de formation en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers en Loire-Atlantique, pour la rentrée 2019, était la suivante :

Exemples de spécialités professionnelles de certains établissements : elles sont indiquées à titre indicatif et ne sont absolument pas « pré-orientantes » ; **l'élève pourra, en fin de 3<sup>ème</sup> prépa-métiers, faire des vœux pour n'importe quelle formation professionnelle dans n'importe quel établissement.**

**A Nantes**


<b>LYCEES</b>	<b>SPECIALITES</b>
<b>La Chauvinière</b>	- Mécanique et Carrosserie Auto - Électricité/ Énergétique/Froid/ Climatisation
<b>Arago</b>	- Métiers du Bois/ Agencement Espace Architectural - Structures métalliques/ Maintenance Industrielle - Systèmes Électroniques Numériques
<b>Michelet</b>	- Métiers du Bâtiment (gros et 2nd œuvre) - Géomètre Topographe/Économie de la Construction
<b>Vinci</b>	- Métiers de la Couture/Pressing/Vente - Métiers de la Gestion/Administration - Métiers de l'Aide et des Services aux Personnes
<b>Grand Blottreau</b>	- Métiers du Paysage et de l'Horticulture

**A proximité**

<b>LYCEES</b>	<b>VILLE</b>	<b>SPECIALITES</b>
<b>Audubon</b>	Couëron (2 classes)	- Métiers de la Relation Clients/ Restauration - Électricité
<b>Goussier</b>	Rezé	- Coiffure/Esthétique - Usinage/Chaudronnerie - Couture/ Services aux personnes
<b>P. Néruda</b>	Bouguenais	- Métiers de la Relation Clients

<b>Les Savarières</b>	Saint Sebastien/Loire	- Prothèse Dentaire/Horlogerie  - Plasturgie
-----------------------	--------------------------	--

## Portes Ouvertes

Etablissements		Dates	Plages horaires
<b>Bassins de Nantes</b>			
<b>Jean Jacques Audubon</b> 10 Bd Paul Langevin 44220 Couëron	02.40.85.86.50	7 février (Métiers de la sécurité) 8 février	16h30-19h30  9h-12h
<b>Arago</b> 23 Rue du Recteur Schmitt 44000 Nantes	02.40.74.25.10	14 mars	9h-12h 13h30-16h
<b>Léonard de Vinci</b> 31 Rue de la Bottière 44300 Nantes	02.40.50.33.32	8 février	9h-12h30 13h30-16h
<b>Michelet</b> 41 Bd Michelet 44300 Nantes	02.40.74.95.31	7 mars	9h-12h30
<b>Gaspard Monge La Chauvinière</b> 2 Rue de la Fantaisie 44300 Nantes	02.40.16.71.00	31 janvier 1 <sup>er</sup> février	17h-20h 9h-12h
<b>Grand Blottereau</b> 34 Chemin du Ponceau 44300 Nantes	02 40 49 39 98	7 février 8 février 6 mars 7 mars	17h-20h 9h-13h 17h-20h 9h-13h
<b>Bassin du Sud Loire</b>			
<b>Pablo Neruda</b> Rue Pablo Neruda 44340 Bouguenais	02.40.32.02.49	14 mars	9h-13h
<b>Louis Jacques Goussier</b> 20 rue du Château de Rezé 44400 Rezé	02.40.32.44.00	31 janvier 1 <sup>er</sup> février	17h-19h30 9h-12h
Les Savarières 5 Avenue de Glinde 44230 St Sébastien/Loire	02.40.80.54.84	13 mars 14 mars	17h-20h 9h-12h